

L'Hôtel de Ville au fil de l'Histoire



L'Exil

L'An 3 de la République Française Une et Indivisible, le 13 messidor, (27 juillet 1795) à onze heures du matin, le citoyen Légier, agent national près l'administration d'arrondissement du Luxembourg, fait convoquer dans la salle ci-devant occupée par le Magistrat, c'est-à-dire par les bourgeois qui avaient constitué jusqu'alors l'autorité de la Ville de Luxembourg – , autorité que nous désignons de nos jours «Collège des bourgmestre et échevins».

Là il a donné lecture de l'arrêt du Représentant du Peuple Joubert qui casse l'ancien Magistrat et établit la nouvelle Municipalité.

D'un trait de plume près de 5 siècles d'organisation et de communauté

bourgeoises étaient abolis et les bourgeois de la bonne Ville de Luxembourg devenus citoyens étaient, sans transition, affrontés à un monde dont ils soupçonnaient à peine l'existence et qui, brutalement de fond en comble, changea une organisation municipale qui pendant des siècles avait régi dans tous les domaines de la communauté la vie de nos ancêtres.

La Ville de Luxembourg, après un siège de six mois, avait capitulé le 24 prairial An 3 (12 juin 1795). Les troupes de la République Française firent immédiatement leur entrée dans la ville prise et occupèrent tous les immeubles ecclésiastiques et laïques et y installèrent tous les services sanitaires et administratifs de l'administration



républicaine qui, pendant le blocus, siégeaient à St-Hubert. Elle ne tarda pas à les suivre et s'installa à l'Hôtel de Ville (l'actuel Palais Grand-Ducal, construit en 1552), ne laissant au Magistrat que les quelques locaux très incommodes d'ailleurs indispensables à son travail.

Ce n'était qu'une occupation partielle, il est vrai, mais l'ancien Magistrat devenu nouvelle Municipalité tint à cet immeuble, qui était depuis toujours et à travers tous les régimes le symbole des franchises et des libertés de la ville.

Une longue et peu amène lutte épistolaire s'installa alors pendant des années entre la Municipalité et la Préfecture, entre le Maire qui veut récupérer la totalité de sa Maison

Commune et le Préfet J.B. Lacoste qui tient à y régner en maître et faire déguerpir la Municipalité des quelques lieux qu'elle occupe encore.

Faisant fi de tous les droits de propriété que détient la Ville de Luxembourg, le Préfet, abusant de son autorité et frappant un grand coup par lettre du 28 pluviôse an 12 (8 février 1804), adresse au Maire l'arrêté qui met à sa disposition les bâtiments du Collège où la Municipalité et ses services cohabiteront tant bien que mal avec l'Ecole Secondaire et les Services des Douanes. Il invite le Maire à vider les lieux sans perdre un seul instant.

Commence alors pour le Maire, ses collaborateurs et ses services, une longue et humiliante pérégrination qui

les mène du Collège à la maison Hencké, à l'ancien Couvent des Récollets, à la Congrégation jusqu'à son installation dans son Hôtel de Ville actuel dont la construction avait été décidée le 29 juin 1829, il y a 150 ans.

Mais entre cette décision, suivie de la pose de la première pierre qui eut lieu solennellement le 15 juillet 1830, et l'installation définitive de la Régence et de ses services dans l'Hôtel de Ville nouvellement construit selon les plans de Justin Remont, architecte et professeur à l'Ecole Industrielle des Arts Utiles à Liège, se passèrent de nombreuses années qui retentirent de discussions passionnées, qui virent des architectes constater des plans refusés, le tout formant la toile de fond



imaginaire et sonore des séances de la Régence et des commissions jusqu'au jour où enfin les habitants eurent la satisfaction de lire, placardé partout sur les murs de la ville, l'avis suivant:

AVIS:

Translation des Bureaux de l'Administration Municipale dans le nouvel Hôtel de la Ville.

Les Bourgmestre et Echevins préviennent les habitants de la Ville que les bureaux de l'Administration Municipale et des divers services qui s'y rattachent, seront ouverts Lundi prochain 22 octobre dans l'Hôtel de la Régence, Place Guillaume.

Les bureaux des Hospices Civils, des Bureaux de Bienfaisance et de Police y

seront en même temps transférés et ouverts au même jour.

Luxembourg, le 19 octobre 1838.

Le 22 octobre 1838 eut lieu la première séance du Conseil de Régence dans le nouvel Hôtel de Ville. François Scheffer, qui s'était tant dévoué à la réalisation des projets, eut la satisfaction, en présidant cette séance, de voir son oeuvre achevée, tout au moins en partie.

Les tribulations de la Municipalité de Luxembourg et les détails concernant la construction de la Maison Commune font l'objet d'un prochain article.



30